CALCULEZ VOTRE BAREME POUR LE MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE

et envoyez –le nous avec votre fiche de suivi

a-unso oro	Eléments comptabilisés	Points	Tota
Purisa.org	Classe normale au 31/08/2019 ou 01/09/2019 si reclassement	14 pts du 1er au 2eme échelon	
Ancienneté de service		+7 points à partir du 3e échelon 56 pts + 7 pts/échelon de la hors classe pour les PLP, certifiés,	
	Have slaves	CPE	
	Hors classe	63 pts + 7 pts/échelon de la hors-classe pour les agrégés	
	Classe exceptionnelle tous corps	77 pts forfaitaires + 7 pts par échelon	
ncienneté	titulaire sur poste	20 pts/an + 50 pts par tranche de 4 ans	
e poste	·	20 pts/aii + 30 pts pai tranche de 4 ans	
e poste	Stagiaire ex-titulaire d'un corps géré par le service des personnels enseignants	(forfaitaire)	
	Stagiaire ex-contractuel (CPE, COP, enseignant 2nd degré de l'EN); MA garantis d'emplois, ex AED, ex AESH, ou ex EAP		
ituation	Jusqu'au 3eme échelon / 4eme échelon / À partir du 5eme échelon	150 pts / 165 pts /180 pts	
individuelle : STAGIARES	Stagiaire non ex-contractuel de l'EN et non ex-fonctionnaire	10 points sur le vœu 1 (possible 1 seule fois en 3 ans)	
	Stagiaire candidat 1ère affectation	+ 0.1pt pour le vœu « académie de stage » ou pour le vœu « académie d'inscription au concours de recrutement »	
	Stagiaire ex-titulaire (ailleurs que dans l'Education nationale)	1000 pts sur l'académie d'origine	
Autres situa- tions indivi- duelles	Sportif de haut niveau affecté en ATP	50 pts/an plafonnés à 4 ans	
		1000 pts pour l'académie sollicitée	
	Travailleur handicapé	100pts sur tous les vœux pour les bénéficiaires de l'obligation	
	Réintégration après une affectation dans un emploi fonctionnel en école euro-	d'emploi (non cumulable avec les 1000 pts précédents)	
	péenne ou un établissement privé sous contrat ou un établissement expérimental	1000 pts sur l'académie d'origine	
	ou sur un emploi de faisant fonction dans l'Education nationale	•	
remier væu	Dès la deuxième demande consécutive en vœu 1 (non cumulable avec les bonifications familiales)	20 pts/an	
référentiel	pormications familiales)	(plafonnée à 100 pts)	
TOTOTOTICI	REP+ et politique de la ville (= APV)	(piaiorinee a 100 pts)	
Affectation	REP et politique de la ville (=APV) 🌙 au bout de 5 ans d'ancienneté		
n Education	Politique de la ville (= APV)	400 pts	
rioritaire	Consultez la liste des établissements concernés sur notre site)		
Vánarta	REP au bout de 5 ans d'ancienneté	200 pts	
)éparte- nents	Vœu 1portant sur l'académie de Guyane, Martinique, Guadeloupe Réunion ou		
	Mayotte (pour les natifs ou pouvant justifier du CIMM)	1000 pts	
Corse	Vous demandez la Corse : nous contacter		
Situations familiales		150.2pts sur l'académie du conjoint (résidence profession- nelle) placée en vœu 1 et les académies limitrophes	
	Rapprochement de conjoint (bonification non cumulable avec celle liée à la situa- tion de parent isolé, autorité parentale conjointe ou mutation simultanée)	100pts supplémentaires si les résidence professionnelles sont dans deux académies non limitrophes.	
	,,,,,	50pts supplémentaires si les conjoints ont leur résidence professionnelle dans deux départements non limitrophes relevant d'académies limitrophes	
	Enfants (moins de 18 ans) si RC (les enfants à naître sont pris en compte sur certificat		
	de grossesse délivré au plus tard le 31/12/2019 déclaration de reconnaissance anticipée)	100 pts par enfant	
	Autorité parentale conjointe (non cumulable avec les bonifications « rapprochement de conjoint »ou « parent isolé »)	250.2pts pour 1 enfant sur l'académie de résidence professionnelle de l'autre parent et les académies limitrophes+ 100 pts par enfant supplémentaire+ éventuelles années de séparation	
	Mutation simultanée entre 2 conjoints stagiaires ou titulaires (soumis à condition de vœu) (vœux identiques et formulés dans le même ordre/ bonification non cumulable avec	80 pts sur l'académie saisie en vœu 1	
	celle liée au rapprochement de conjoint ou « parent isolé » ou « autorité conjointe ») Annés de séparation (2 départements d'aversine différents)	et les académies voisines 1 an 190pts – 2 ans 325 pts – 3 ans 475 pts – 4 ans 600pts	
	(2 départements d'exercice différents) Situation de parent isolé		
	(non cumulable avec les bonifications « rapprochement de conjoint »ou « parent isolé » ou « autorité conjointe »)	150 pts sur le 1er vœu et académies limitrophes	
	RAVOIR	academics innitropries	-

IL FAUT LE SAVOIR...

I w

10